

MISSION LOCALE MAISONS-ALFORT

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
153, avenue du Général Leclerc - 94700 Maisons - Alfort

MISSION LOCALE MAISONS - ALFORT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association Mission Locale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Mission Locale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC N°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels ainsi que sur la continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur les éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

MISSION LOCALE MAISONS-ALFORT

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
153, avenue du Général Leclerc - 94700 Maisons - Alfort

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bois-Colombes, le 23 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
Alexia PECCI LEGRIS SASU

Représentée par
Alexia PECCI





Comptes annuels 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

MISSION LOCALE DE MAISON-ALFORT CHARENTON SAINT-MAURICE SAINT-MAUR

153 AVENUE DU GENERAL LECLERC
94700 MAISONS-ALFORT

SIREN : 354.054.769

Forme juridique : Association déclarée

N° TVA : FR60354054769

CECOVAL

SARL au capital de 150000 Euros - SIREN : 775739238

76 RUE GABRIEL PERI, 94700 MAISONS-ALFORT

Tél : 0143685529 - <https://www.cecova194.com>

Sommaire

Bilan	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat	7
Annexe	9
Préambule	10
Principes et méthodes comptables	11
Postes du bilan et du compte de résultat	14
Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance	21
Opérations et engagements hors bilan	22
Informations relatives à l'effectif	23

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 904	2 904		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	160 341	72 487	87 853	78 023
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				2 400
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	153		153	153
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	163 397	75 391	88 006	80 576
STOCKS ET EN-COURS	300		300	2 004
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes	300		300	2 004
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	178 743		178 743	97 848
Charges constatées d'avance	6 731		6 731	5 738
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	485 974		485 974	586 993
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	671 749		671 749	692 583
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	835 145	75 391	759 754	773 159

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	549 136	525 602
Excédent ou déficit de l'exercice	4 051	23 533
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	553 187	549 136
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	553 187	549 136
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	36 462	55 545
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	36 462	55 545
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		70
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 758	41 098
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	142 349	127 302
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		9
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	170 106	168 479
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	759 754	773 159

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 019 143	1 056 765
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	69 233	64 078
Autres produits	18	1 772
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 088 394	1 122 615
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	187 426	145 684
Aides financières		13 424
Impôts, taxes, et versements assimilés	64 737	69 541
Salaires	544 497	566 617
Cotisations sociales	216 110	230 187
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	20 675	16 829
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés	50 150	55 545
Autres charges	748	892
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 084 343	1 098 718
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	4 051	23 897
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1	
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	1	
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1	
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1	
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	0	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	4 051	23 897
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		364
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-364
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 088 394	1 122 615
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 084 343	1 099 082
EXCÉDENT OU DÉFICIT	4 051	23 533
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	50 000	44 998
Bénévolat	1 124	1 297
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	51 124	46 295
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	50 000	44 998
Personnel bénévole	1 124	1 297
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	51 124	46 295

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **759 754,46 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **4 051,04 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

L'objet social de l'entité :

Conformément à différents textes régissant et définissant l'activité des Missions Locales :

- Loi n°89-905 du 19 décembre 1989 et les articles L5314-1 à 4 du code du travail
- Charte des Missions Locales adoptée le 12 décembre 1990 et les protocoles 2000, 2005 et 2010
- Convention collective des Missions Locales et PAIO du 21 février 2001

La Mission Locale Intercommunale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maur des Fossés, Saint-Maurice a pour objet tel que défini dans ses statuts :

- D'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement ;
- De favoriser la concertation entre les différents partenaires en vue de compléter ou de renforcer les actions conduites par ceux-ci, notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières, et contribuer à l'élaboration et la mise en oeuvre, dans leur zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion sociale et professionnelle des jeunes en matière de formation, d'emploi, de logement et de santé ;
- D'agir en concertation avec les établissements scolaires notamment sur les publics sortant du système scolaire sans qualification ;
- De mettre en place des actions qui favorisent l'insertion par l'économie des jeunes en liaison avec les structures compétentes ;
- D'agir auprès des organismes de formation et des entreprises pour établir un processus d'accompagnement et de qualification des jeunes ayant pour but l'emploi.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Pour ce faire, l'association assure les missions :

- Repérer, accueillir, informer et orienter les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire afin de les aider à élaborer un projet d'insertion et de qualification personnalisé.
- Susciter, d'animer et de coordonner des actions favorisant l'adéquation entre les aspirations professionnelles des jeunes, leur formation et le marché du travail.
- Mettre en relation les jeunes avec les partenaires du monde économique, de l'emploi et de la formation professionnelle.
- Rechercher auprès des entreprises et des différents acteurs de l'emploi les possibilités d'accueil des jeunes.
- Établir des liens avec les partenaires intervenant dans les dispositifs d'insertion.
- Développer une ingénierie de projet et animer le partenariat local
- Observer le territoire et développer une expertise
- Garantir un accès aux droits pour chaque jeune
- D'évaluer des processus d'insertion professionnelle et sociale.

Le territoire d'intervention de l'association se place sur les communes de Maisons-Alfort Saint-Maur, Charenton, Saint-Maurice.

Les moyens mis en oeuvre :

La Mission Locale fait partie du service public de l'emploi.

Elles s'appuient sur des dispositifs mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales.

La Mission Locale a développé un accompagnement global en direction des jeunes. Elles traitent l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et dans la vie active.

Pour remplir leur fonction d'accompagnement des jeunes pour une insertion durable, la mission locale développe des partenariats et les contractualisent avec les services et les institutions en charge des questions relatives à l'orientation, à la formation, à l'emploi, à la santé, au logement, à la mobilité, à la citoyenneté.

Des services proposés aux jeunes dans trois domaines : professionnel, social et citoyenneté

- Accompagnement à la définition du projet professionnel, accès à une formation professionnelle, recherche d'emploi et intégration dans l'entreprise.
- Information sur la santé et l'accès aux soins, recherche d'un hébergement et accès à un logement autonome.
- Accès aux droits, participation citoyenne.

L'accompagnement personnalisé en entretien individuel ou en actions collectives sont les principaux modes d'intervention.

Mention du règlement comptable

Règles et méthodes comptables.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 04 novembre 2022 et par le règlement ANC n°2023-03 relatif à la modernisation des états financiers.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Continuité d'exploitation

La continuité de l'exploitation de l'association dépend principalement des subventions accordées par l'ensemble de ses financeurs et en particulier le territoire Paris Est Marne et Bois, l'Etat ainsi que la Région.

Changement de règlement comptable

L'entrée en vigueur du nouveau règlement (ANC 2022-06 et 2023-03) n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes. Le changement de réglementation a été appliqué de manière prospective conduisant à reclasser les charges constatées d'avance dans la rubrique des créances au titres des exercices 2024 et 2025.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d’acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d’utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d’acquisition, constitué de :

- leur prix d’achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l’estimation initiale des coûts de démantèlement, d’enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : la Mission Locale n’a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d’impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, la Mission Locale a opté pour le maintien des durées d’usage pour l’amortissement des biens non décomposés.

Type d’immobilisation	Durée d’amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	0
Bureaux	0
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	3 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	2 904			2 904
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	1 772		1 772	
Autres immobilisations corporelles	131 075	30 500	1 235	160 341
Immo. en cours, avances et acomptes	2 400			
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés	153			153
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	138 303	30 500	3 007	163 397

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D	1 an		2 904			2 904
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains	10 à 5 ans		1 772	20 675	1 772	72 487
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			57 728	20 675	3 007	75 391

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
- (B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients				
Personnel et comptes rattachés	761	761		
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts	168 048	168 048		
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	9 935	9 935		
Charges constatées d'avance	6 731	6 731		
TOTAL	185 475	185 475		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

cf détails ci-après

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	6 731	Exploitation
TOTAL	6 731	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	525 602	23 533			549 136
Excédent ou déficit de l'exercice	23 533	-23 533	2 243		2 243
TOTAL	549 135		2 243		551 379
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	549 135		2 243		551 379

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
Contrat Engagement Jeune (CEJ)	55 545		55 545		36 462	36 462	
TOTAL	55 545		55 545		36 462	36 462	
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	55 545		55 545		36 462	36 462	

L'Etat fixe aux Missions Locales des objectifs quantitatifs d'entrées dans le dispositif Contrat Engagement Jeune (CEJ) dont dépend le versement de l'intégralité de la subvention, pour les jeunes restant dans ce dispositif sur une période d'au moins un mois. L'accompagnement des jeunes dans ce dispositif peut durer de 6 à 12 mois, cette durée initiale étant fixée par la Mission Locale et peut être renouvelée en fonction de la situation des jeunes dans la limite d'une durée totale de 18 mois. La Mission Locale a fait le choix de durées initiales de 6 mois.

La publication d'une note de la DGEFP en date du 15 mars 2019 indiquant la globalisation des crédits pour l'année 2019 en regroupant les conventions CPO et Contrat Engagement Jeune (CEJ) ainsi que l'avis rendu par la commission des études comptables de la CNCC sur les modalités de comptabilisation de la garantie jeune en juillet 2017, ont conduit la Mission Locale à appliquer la même méthode de comptabilisation du Contrat Engagement Jeune sur l'exercice 2025 en constatant dans les fonds dédiés l'engagement pris par la mission locale envers l'accompagnement des jeunes en fonction du nombre de mois restant à effectuer conformément aux recommandations préconisées. Sur l'exercice 2025, l'avenant de la convention pluriannuelle d'objectifs ventile la subvention de l'Etat de la façon suivante :

- la part au titre de l'activité hors Contrat Engagement Jeune à hauteur de 257.434 euros
 - la part au titre du Contrat Engagement Jeune pour 135 jeunes à 1.650€, à hauteur de 222.750 euros
- Soit un total de subvention de l'Etat pour 480.184 euros.

Les fonds dédiés représentent le coût des 55 jeunes entrés dans le dispositif en 2025, pour lesquels l'accompagnement se poursuit en 2026, calculé en fonction du nombre de mois d'accompagnement restant à effectuer sur 2025, soit la somme de 36.461,57 euros. Les fonds dédiés portaient sur 66 jeunes en 2024.

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	27 758	27 758		
Personnel et comptes rattachés	47 579	47 579		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	81 499	81 499		
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	13 270	13 270		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	170 106	170 106		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	25 726	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	46 579	
Personnel - Autres charges à payer	1 000	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	19 730	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	7 096	
État - Charges fiscales sur congés à payer	4 611	
TOTAL	104 743	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Uniformation	8 882	
Conseil Régional	23 300	
Conseil Départemental	27 000	
Etat	111 375	
France Travail	3 961	
CPAM	2 412	
TOTAL	176 930	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	8 772	
Afférents aux services autres		
TOTAL	8 772	

Contributions volontaires en nature

Il a été comptabilisé en charges des contributions volontaires la valorisation des heures de parrainage estimées à hauteur de 62 heures au SMIC horaire, soit 11,88€ pour un total de 736,56€.

Taux de charges sociales patronales : 43,31% * 736,56 = 319€

Taux de charges fiscales : 9,28% * 736,56 = 68,35€

Soit un total de 1.123,91 euros.

Ainsi que la mise à disposition des locaux par le Territoire à hauteur de 50.000 euros (cf. paragraphe sur les transactions conclues avec des entreprises liées).

Subventions

Subvention Etat	480 184
Subvention Territoire	338 000
Subvention Région	23 300
Subvention Département	24 008
Subvention Commune	10 000
Subvention France Travail	89 845
Subvention Spécifique Parrainage	4 575
Subvention Spécifique Apprentissage	16 200
Subvention Spécifique Logement	27 000
Subvention Spécifique CPAM Nutrition	6 030

Les subventions d'exploitation pour un total de 1.019.143€ se décomposent de la manière précédente.

Transactions conclues avec des entreprises liées

Convention de mise à disposition des locaux par le Territoire Paris Est Marne et Bois à titre gracieux sur une durée de 3 ans courant jusqu'au 30 avril 2027, pour une valeur locative annuelle de 50.000 euros (523m²). L'évaluation des locaux repose sur un prix du m² pratiqué par ESH de Maisons Alfort pour la location de locaux commerciaux, qui a été retenu.

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, et avantages en nature alloués

Rémunération des plus hauts cadres : 178.410€

Opérations et engagements hors bilan

Engagement financier ou garantie hors bilan

Nature des engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	Provision
Engagements donnés							
Départ à la retraite	96 384					96 384	
TOTAL	96 384					96 384	
Engagements reçus							
TOTAL							
Engagements réciproques							
TOTAL							
Engagts sur les pensions							

Aucune provision pour indemnité de départ en retraite n'a été constatée. La convention collective applicable à l'association prévoit des indemnités de fin de carrière correspondant à deux mois de salaires entre 5 à 10 ans d'ancienneté, 3 mois de 10 à 20 ans et 4 mois au-delà de 20 ans d'ancienneté ; l'association n'a signé aucun accord particulier ; l'engagement est calculé pour les salariés âgés de plus de 50 ans avec application de la table actuarielle.

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Agents de maîtrise	1
Cadres et ingénieurs	2
Employés et techniciens	9
TOTAL	12



CECOVAL

SARL au capital de 150000 Euros - SIREN : 775739238

76 RUE GABRIEL PERI, 94700 MAISONS-ALFORT

Tél : 0143685529 - <https://www.cecova194.com>